

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 12 avril 2021 à 19h33 par visioconférence, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Jean Roy, Michel Rhéaume et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le secrétaire-trésorier adjoint assiste également à la séance lors des points touchant l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

**21-04-108**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Tenue à huis clos de la présente séance;
5. Comptes rendus des élus;

#### Correspondances

6. Annexion d'une partie de la Ville de Thetford Mines par la Municipalité d'Adstock : dépôt de la correspondance du sous-ministre et du rapport de l'audience publique de la Commission municipale du Québec;
7. Barrage du Lac-du-huit : confirmation d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme d'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux (PAFMAN);

#### Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

8. Adoption des procès-verbaux des mois de février et mars 2021;
9. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2021;
10. Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 mars 2021;
11. Dépôt du rapport du vérificateur externe et des états financiers vérifiés au 31 décembre 2020.
12. Embauche d'un préposé aux services généraux;
13. Redistribution des redevances à l'élimination – critère de performance pour la gestion de la matière organique;
14. Programme d'aide à la voirie locale : volet projets particuliers d'améliorations (PPA) : confirmation des travaux à la députée;
15. Infographie : octroi d'un mandat;
16. Plateforme web de consultation et de participation citoyenne : autorisation de dépense;

#### Aménagement, urbanisme et environnement

17. Adoption, avec modification, du second projet de règlement numéro 265-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
18. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 266-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
19. Adoption du premier projet de règlement numéro 266-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
20. Projet de règlement numéro 266-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 : fixation de la période de consultation écrite;
21. Projet du Domaine Escapad : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;
22. 614,6e Rang : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;
23. 426, rue des Castors : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
24. 306, rue du Beau-Mont : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
25. 33, chemin du Bocage : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;

26. Services professionnels en urbanisme pour la refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme : octroi d'un mandat;
27. Achat de bouées pour les associations riveraines : autorisation de dépense;
28. Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau : dépôt et appuis à des projets;

#### Développement socio-économique

29. Production d'une brochure dans le cadre du 20e anniversaire de la Municipalité d'Adstock : autorisation de dépense;
30. Vêtements et objets promotionnels : autorisation de dépenses;
31. Ententes à conclure avec le promoteur du Domaine Escapad et les propriétaires des lots 6 338 892 et 6 316 542 pour la réalisation des travaux du 6e Rang dans le cadre du projet de développement : autorisation de signatures;
32. Prolongement et mise à niveau du 6e Rang : autorisation de dépense supplémentaire;
33. Projet de rue menant au futur centre de transformation agroalimentaire : octroi d'un mandat de services professionnels;
34. Versement d'une partie de l'aide financière annuelle au Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. pour l'année 2021;
35. Fonds de services de proximité 2021-2022 de la MRC des Appalaches : dépôt d'un projet et autorisation de signature;
36. Avis de décontamination du 2-4, rue Notre-Dame Nord : mandat d'honoraires professionnels;

#### Travaux publics et voirie

37. Contrôle qualitatif des sols et des matériaux des travaux à réaliser dans le cadre du programme d'aide à voirie locale (PAVL) : octroi du mandat;
38. Surveillance des travaux à réaliser dans le cadre du programme d'aide à voirie locale (PAVL) : octroi du mandat;
39. Fourniture d'abat-poussière pour l'année 2021 : dépôt des offres de prix et octroi du contrat;
40. Fourniture de matériaux granulaires de type MG20b pour l'année 2021 : dépôt des offres de prix et autorisation de dépenses;
41. Fourniture de matériaux granulaires de type AB-10 pour l'année 2021 : dépôt des offres de prix et octroi du contrat;
42. Scellement de fissures : octroi d'un contrat;
43. Marquage de chaussée : octroi d'un contrat;
44. Location de divers équipements de machinerie lourde : octroi de contrat;
45. Installation de lumières de rue : autorisation de dépense;
46. Achat d'un radar pédagogique et d'un panneau solaire : autorisation de dépenses;
47. Travaux dans le cadre de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 : adoption de la programmation;
48. Problématiques à l'intersection rang McCutcheon – route 269 : demandes au MTQ;
49. Réfection du réseau pluvial Saint-Daniel et correction de la route 269 entre la courbe et la descente vers le lac Jolicoeur : rappel des demandes au MTQ;

#### Sécurité publique

50. Nomination de patrouille nautique au Grand lac Saint-François;

#### Loisirs, culture et vie communautaire

51. Fonds culturels de la MRC des Appalaches : dépôt de projets;

#### Affaires diverses

52. Période de questions;
53. Informations générales;
54. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux points ajoutés en affaires diverses,  
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-109

## **TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

**ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**ATTENDU** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 16 avril 2021;

**ATTENDU** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**ATTENDU** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, vu que la Municipalité d'Adstock est située en zone rouge et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**ATTENDU** que les citoyens ont été invités à nous transmettre leurs questions par écrit avant la séance;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

### *Correspondances*

#### **ANNEXION D'UNE PARTIE DE LA VILLE DE THETFORD MINES PAR LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU SOUS-MINISTRE ET DU RAPPORT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Monsieur le maire informe le conseil que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'annexion de la partie du Lac-à-la-Truite faisant partie de la Ville de Thetford et dépose le rapport de l'audience publique recommandant l'annexion du territoire visé.

#### **BARRAGE DU LAC DU HUIT : CONFIRMATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DE BARRAGES MUNICIPAUX (PAFMAN)**

Monsieur le maire informe le conseil que la Municipalité d'Adstock a reçu aide financière de 12 198.12 \$ dans le cadre du volet 1 du programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) pour le barrage du lac du Huit.

*Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*

**21-04-110** **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES MOIS DE FÉVRIER ET DE MARS 2021**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des mois de février et de mars 2021 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**21-04-111** **AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE MARS 2021**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 444 003.07 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 MARS 2021**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 mars 2021 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications complémentaires et fait un résumé des données inscrites aux états financiers.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

En vertu de l'article 176.2 du Code municipal du Québec, madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2020.

Le rapport financier au 31 décembre 2020, préparé par Mme Sandra Audit de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, indique un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 885 352 \$ avant ajustement des réserves. Ce qui porte le surplus libre après ajustement des réserves à 239 065 \$.

Suite à la réalisation de son mandat, la vérificatrice, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Tous les membres du conseil ont préalablement reçu et pris connaissance des documents s'y rapportant lors de la rencontre spécialement organisée à cet effet avec la représentante de la susdite firme de vérificateurs.

Le maire préparera une présentation des états financiers dans L'Arrivage et les données sommaires seront disponibles sur le site web de la Municipalité d'ici le mois de juin.

21-04-112

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX**

**ATTENDU** le poste laissé vacant par la démission d'un préposé aux services généraux;

**ATTENDU** le processus d'embauche d'un préposé aux services généraux à temps complet effectué à l'interne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'embaucher monsieur Jérôme Marcoux à titre de préposé aux services généraux régulier à temps complet selon les termes de la convention collective, et ce, conditionnelle à un test médical concluant. La date d'entrée est prévue au 19 avril 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-113

**REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION – CRITÈRE DE PERFORMANCE POUR LA GESTION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE**

**ATTENDU** que les municipalités reçoivent annuellement du financement provenant du Programme de redistribution des redevances à l'élimination pour mettre en œuvre leur Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR);

**ATTENDU** que le 3 juillet 2020, le MELCC a dévoilé la nouvelle stratégie de valorisation de la matière organique qui encadre les objectifs, les obligations réglementaires et les programmes de financement en lien avec les options de traitement de la matière organique, notamment la révision du Programme de redistribution des redevances à l'élimination;

**ATTENDU** qu'actuellement, la redistribution des redevances à l'élimination est effectuée en fonction de la performance environnementale (kg de matière éliminée/habitant/année), mais également en fonction du critère de la gestion de la matière organique dans un ratio de 40/60 en 2020;

**ATTENDU** que les précisions sur les modalités d'application de ces critères n'ont pas été communiquées de façon claire aux municipalités par le MELCC, notamment le moment où la performance territoriale pour le critère de gestion de la matière organique viserait la totalité de la redistribution de la redevance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- que le Conseil de la Municipalité d'Adstock demande au MELCC de clarifier tous les mécanismes de financement relatifs aux versements des redevances selon un échéancier de 5 ans et ce, avant l'adoption des budgets 2021;
- que le Conseil de la Municipalité d'Adstock maintient que le critère de performance environnementale mesurée en kg/habitant/année représente un mécanisme pertinent pour allouer le financement de la redistribution de la redevance;
- que cette résolution soit expédiée à :
  - M. Benoît Charrette, Député de Deux-Montagnes et ministre de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques;
  - Mme Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac;
  - M. François Jacques, Député de Mégantic;
  - M. Samuel Poulin, Député de Beauce-Sud;
  - M. Jacques Demers, Président de la FQM;
  - Mme Suzanne Roy, Présidente de l'UMQ;
  - Mme Sonia Gagné, Présidente de RECYC-QUÉBEC.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-114

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE : VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATIONS (PPA) : CONFIRMATION DES TRAVAUX À LA DÉPUTÉE**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont prévu et réservé des sommes d'argent pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur le territoire pour l'amélioration ou la construction de routes municipales;

**ATTENDU** que pour se qualifier au Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA), le ministre des Transports exige une confirmation par laquelle la Municipalité prévoit réaliser les travaux identifiés à son programme d'investissement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Sylvain Jacques,

Et résolu de confirmer, au bureau du ministre des Transports, que la Municipalité d'Adstock prévoit investir au cours de l'année 2021 près d'un million de dollars de dollars pour la réfection et l'amélioration de ses infrastructures routières, mais soumet une demande spécifiquement pour les routes suivantes :

- Chemin J.-E. Fortin;
- Chemin du Lac-Bolduc;
- Rang 3;
- Rang 6;
- Une nouvelle rue menant au centre de transformation agroalimentaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-115

**INFOGRAPHIE : OCTROI D'UN MANDAT**

**ATTENDU** les besoins de la Municipalité relativement à de l'infographie, du montage vidéo et de conseils techniques;

**ATTENDU** l'offre de services de monsieur David Payeur datée du 23 mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accorder un mandat à monsieur David Payeur pour une banque d'heure d'au montant de 1 000 \$, taxes en sus, pour des services d'infographie, de montage vidéo et de conseils techniques.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-116

**PLATEFORME WEB DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION CITOYENNE : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock souhaite mettre en place une plateforme web de consultation et de participation publique afin de permettre à la population de s'informer, de s'exprimer et de prendre part aux décisions qui la concernent en participant à l'élaboration des projets;

**ATTENDU** que la participation active permet aux citoyens de faire valoir leurs idées et points de vue, en amont, afin d'enrichir la réflexion sur des projets, politiques et règlements susceptibles de modifier leur milieu de vie;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme Latenight Studio;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 3 500 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une plateforme web de consultation et de participation citoyenne;
- d'affecter la dépense au montant d'aide reçu dans le cadre de la COVID.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**Arrivée de M. Jérôme Grondin, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement.**  
*Aménagement, urbanisme et environnement*

21-04-117

**ADOPTION, AVEC MODIFICATION, DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

**ATTENDU** que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** que le conseil municipal a sondé la population au cours de l'année 2019 concernant les établissements à forte charge d'odeur;

**ATTENDU** que le conseil souhaite limiter le nombre d'établissements à forte charge d'odeur sur le territoire ainsi que leur emplacement;

**ATTENDU** que le conseil souhaite modifier le plan de zonage des secteurs du lac du Huit et du Pôle récréotouristique du mont Adstock;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Nicole Champagne lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 février 2021;

**ATTENDU** que, conformément à l'arrêté 2020-008 datée du 22 mars 2020, la Municipalité a tenu une période de consultation écrite du 1er au 15 mars 2021;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'apporter une modification au projet de règlement suite une période de consultation écrite à l'article 5 afin de remplacer l'expression « tout chemin public ou privé » par l'expression « toute résidence »;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adopter le second projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter, avec modification, le second projet de règlement numéro 265-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 266-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

Un avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère), l'adoption du projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 69-07 afin de :

- Apporter une clarification à la définition du terme « agrandissement » à l'article 2.4;
- Modifier l'article 10.3.3 afin de clarifier certaines incongruités, de permettre la construction de garage isolé de deux étages à l'intérieur d'un périmètre urbain et de permettre de plus grande superficie maximale pour les bâtiments accessoires situés sur des lots de 799 mètres carrés et moins dans un périmètre urbain;
- Modifier l'article 4.5.1 afin d'inclure l'usage « pépinière » dans le groupe d'usage « Agriculture et foresterie de toute nature (a1) »;
- Autoriser les exploitations acéricoles dans les zones FORéc à titre d'usage spécifiquement permis.

Monsieur le Maire dépose le projet de règlement.

21-04-118

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 266-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

- ATTENDU** que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;
- ATTENDU** qu'il y a lieu de clarifier certaines définitions afin de faciliter la compréhension et l'application du règlement;
- ATTENDU** que le conseil souhaite modifier l'article 10.3.3 afin de clarifier certaines incongruités et de permettre la construction de garage isolé de deux étages à l'intérieur d'un périmètre urbain;
- ATTENDU** que le conseil souhaite également permettre de plus grande superficie maximale pour les bâtiments accessoires situés sur des lots de 799 mètres carrés et moins dans un périmètre urbain;
- ATTENDU** que le conseil souhaite modifier l'article 4.5.1 afin d'inclure l'usage « pépinière » dans le groupe d'usage « Agriculture et foresterie de toute nature (a1) »;
- ATTENDU** que le conseil souhaite autoriser les exploitations acéricoles dans les zones FORéc à titre d'usage spécifiquement permis;
- ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Michel Rhéaume lors de la séance ordinaire tenue le lundi 12 avril 2021;
- ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;
- ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 266-21 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-119

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 266-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 : FIXATION DE LA PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE**

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-008 datée du 22 mars 2020, la Municipalité doit tenir une période de consultation écrite sur le projet de règlement.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de fixer la période de consultation écrite du projet de règlement numéro 266-21 du 3 au 17 mai 2021. Durant cette période de consultation écrite, toute personne intéressée peut transmettre des commentaires ou observations par écrit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-120

**PROJET DU DOMAINE ESCAPAD : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que la demande vise le lotissement d'une partie des phases I et II ainsi que pour les travaux suivants :

- Le prolongement du 6e Rang;
- La construction de trois rues, dont une privée;
- La construction de 7 allées d'accès menant aux grappes de mini-chalets;
- La construction de la station d'eau potable;
- L'aménagement de l'accès à la future station des eaux usées;
- La mise en place des conduites d'eau potable et d'eaux usées;
- Le déboisement prévu pour la réalisation de ces travaux;

**ATTENDU** que le projet présenté respecte le plan d'aménagement d'ensemble accepté par le conseil municipal en 2019 par la résolution numéro 19-04-102;

**ATTENDU** que le projet a fait l'objet d'une entente relative aux travaux municipaux en vertu de la résolution numéro 21-01-13;

**ATTENDU** que le projet présenté respecte le projet accepté par le conseil municipal;

**ATTENDU** que le projet répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCP;

**ATTENDU** que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architectural déposé par les propriétaires des lots 5 932 824 et 6 340 670 du cadastre du Québec et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- Le déboisement autour de la station d'eau potable devra être limité au maximum. Un nouveau plan de déboisement devra être approuvé par le directeur du Service de l'ingénierie avant le début des travaux;
- Un plan à jour des travaux de déboisement pour l'aménagement de la rue C1 devra être approuvé par le directeur du Service de l'ingénierie avant le début des travaux;
- Les travaux de prolongement du 6<sup>e</sup> Rang sur les propriétés des lots 6 338 892 et 6 316 542 ne pourront débuter avant la conclusion d'une entente avec la Municipalité et les propriétaires desdits lots;
- Les talus et les zones de remblais devront être végétalisés et reboisés le plus rapidement possible après les travaux de construction;
- Les aires de déboisement des terrains adjacents à la station d'eau potable devront être végétalisées et reboisées le plus rapidement possible après les travaux de construction;
- Le plan de l'aire de concassage prévue le long de la rue B devra être approuvé par le directeur du Service de l'ingénierie. À la suite des travaux, l'aire devra être réaménagée et reboisée comme espace vert. Un plan devra être fourni au Service de l'urbanisme afin d'être soumis au CCU et approuvé par le conseil;
- Pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil;
- Aucun travail ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-121

**614,6<sup>E</sup> RANG : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu de l'article 10.3.1 du règlement de zonage numéro 69-07;

**ATTENDU** que le projet déposé vise l'incorporation du conteneur dans un garage détaché;

**ATTENDU** que le conteneur s'harmonise au niveau des matériaux;

**ATTENDU** que le plan déposé minimise l'impact visuel dudit conteneur;

**ATTENDU** l'obligation de reboiser un écran minimal de 10 mètres en bordure de la limite de l'emprise du 6<sup>e</sup> Rang en vertu de l'article 8.5.6 du règlement de zonage;

**ATTENDU** que le projet présenté répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables au projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par les propriétaires du 614, 6<sup>e</sup> Rang à la condition de reboiser un écran minimal de 10 mètres en bordure de la limite de l'emprise du 6<sup>e</sup> Rang en vertu de l'article 8.5.6 du règlement de zonage numéro 69-07 et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-122

**426, RUE DES CASTORS : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure pour le 426, rue des Castors afin d'autoriser la construction d'un garage isolée sur le lot 5 136 345 situé en deuxième rangée d'une emprise au sol de 52.01 mètres carrés. Cette superficie souhaitée représente 9.3 % de la superficie du lot alors que l'article 10.3.1 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une emprise maximale au sol de 7 % pour l'ensemble des bâtiments accessoires sur un lot situé en zone de villégiature.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que personne n'a soumis de commentaires écrits dans le cadre dudit processus.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 426, rue des Castors et ainsi d'autoriser la construction d'un garage isolée sur le lot 5 136 345 situé en deuxième rangée d'une emprise au sol de 52.01 mètres carrés conditionnellement au respect des marges de recul.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-123

**306, RUE DU BEAU-MONT : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure pour le 306, rue du Beau-Mont afin d'autoriser la création du lot 6 410 947 dont la profondeur moyenne varie entre 31 et 57.1

mètres alors que l'article 5.4.1.1 du règlement de lotissement numéro 70-07 prescrit une profondeur minimale de 75 mètres.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que personne n'a soumis de commentaires écrits dans le cadre dudit processus.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 306, rue du Beau-Mont et ainsi d'autoriser la création du lot 6 410 947 dont la profondeur moyenne varie entre 31 et 57.1 mètres, conditionnellement à ce que le propriétaire ne puisse plus subdiviser ledit lot dans le futur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-124

**33, CHEMIN DU BOCAGE : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure pour le 33, chemin du Bocage (lot 5 134 764 du cadastre du Québec) afin d'autoriser la construction d'un garage incorporé au bâtiment principal à une distance de 1.16 mètre de la ligne latérale gauche alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage numéro 69-07 pour la zone de villégiature VA 14 prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que personne n'a soumis de commentaires écrits dans le cadre dudit processus.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 33, chemin du Bocage et ainsi d'autoriser la construction d'un garage incorporé au bâtiment principal à une distance de 1.16 mètre de la ligne latérale gauche aux conditions suivantes :

- Aucune fenêtre du côté voisin ne pourra être aménagée dans le garage;
- Seulement les arbres situés dans le périmètre de construction pourront être abattus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-125

**SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME POUR LA REFONTE DU PLAN ET DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME : OCTROI D'UN MANDAT**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock souhaite entreprendre la révision de ses règlements d'urbanisme;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une aide financière du Fonds Municipal vert de 35 612.46 \$ équivalant à 50 % du coût des travaux projetés pour ce projet;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite se doter d'outils urbanistiques illustrés, efficaces et vulgarisés qui répondent aux enjeux du territoire;

**ATTENDU** la volonté de structurer l'ensemble des outils réglementaires en fonction des milieux de vie;

**ATTENDU** que le Service de l'urbanisme a le mandat de réaliser ce projet;

**ATTENDU** la nécessité de doter le Service d'un accompagnement professionnel pour la réalisation du projet;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme L'Atelier urbain inc. datée du 5 mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels en urbanisme pour la refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme à la firme L'Atelier urbain inc. pour un montant maximal de 40 000 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**M. Jérôme Grondin, directeur du service d'urbanisme et d'environnement quitte la réunion.**

21-04-126

**ACHAT DE BOUÉES POUR LES ASSOCIATIONS RIVERAINES : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** les besoins des associations riveraines pour acheter des bouées afin de sécuriser la navigation sur les plans d'eau et de prévention face à l'environnement;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de faire une économie d'échelle pour un achat regroupé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser une dépense de 4 500 \$, taxes et frais de livraison en sus, pour l'achat de bouées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-127

**FONDS POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU : DÉPÔT ET APPUIS À DES PROJETS**

**ATTENDU** le Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de déposer des projets et d'appuyer les projets des associations riveraines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer une demande d'aide financière au Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches pour les projets suivants :
  - coopération intermunicipale en environnement au Grand Lac Saint-François;
  - éradication du myriophylle à épi par arrachage manuel dans le lac du Huit;
- d'autoriser monsieur Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite des projets;
- d'appuyer les projets suivants déposés par l'APEL du Huit :
  - dispersion d'une partie des eaux du fossé de la rue du Beau-Mont (lac du Huit, secteur de la Baie-du-Sacré-Cœur);
  - diagnostic du bassin versant du lac du Huit;
  - Mise à jour de l'inventaire du myriophylle à épis au lac du Huit et élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de lutte au myriophylle à épi.
- d'appuyer le projet d'éradication du roseau commun dans la baie Fortin du lac à la Truite;

- d'appuyer le projet de réfection du barrage du lac Jolicoeur par l'Association des propriétaires du lac Jolicoeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Développement socio-économique*

21-04-128

**PRODUCTION D'UNE BROCHURE DANS LE CADRE DU 20<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que l'année 2021 marque le 20<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** la subvention reçue dans le cadre du fonds culturel de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** la proposition datée du 18 mars 2021 de la compagnie Mag 2000;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$, taxes en sus, pour la production d'une brochure dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-129

**VÊTEMENTS ET OBJETS PROMOTIONNELS : AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** l'annulation de reconnaissance pour les employés et élus pour l'année 2020 due à la Covid-19;

**ATTENDU** le souhait que les employés et élus affichent et portent fièrement les couleurs de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser une dépense de 1 300 \$, taxes incluses, pour l'achat de vêtements et d'objets promotionnels à l'effigie de la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-130

**ENTENTES À CONCLURE AVEC LE PROMOTEUR DU DOMAINE ESCAPAD ET LES PROPRIÉTAIRES DES LOTS 6 338 892 ET 6 316 542 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DU 6<sup>E</sup> RANG DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT : AUTORISATION DE SIGNATURES**

**ATTENDU** que le 25 février 2021, le Promoteur et la Municipalité ont conclu un protocole d'entente relatif à des travaux municipaux pour le développement du projet « Domaine Escapad » et du prolongement d'une voie de communication entre le 6<sup>e</sup> Rang et la Route du Mont-Adstock (ci-après « le Protocole d'entente »);

**ATTENDU** que la Coopérative de Solidarité récréotouristique du mont Adstock ainsi que le Club de Golf du mont Adstock sont propriétaire des lots 6 338 892 et 6 316 542;

**ATTENDU** qu'une entente est nécessaire afin de permettre de débiter les travaux du prolongement du 6<sup>e</sup> rang;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser monsieur Pascal Binet, maire, et madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, les ententes avec le promoteur du Domaine Escapad et les propriétaires des lots 6 338 892 et 6 316 542 pour la réalisation des travaux du 6<sup>e</sup> Rang dans le cadre du projet de développement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-131

**PROLONGEMENT ET MISE À NIVEAU DU 6<sup>E</sup> RANG : AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE**

**ATTENDU** que la Municipalité a octroyé à la firme ARPO Groupe-conseil le mandat de services professionnels pour le prolongement et la mise à niveau du 6<sup>e</sup> Rang;

**ATTENDU** les frais additionnels occasionnés par le besoin de relevés supplémentaires nécessaire pour la réalisation du projet;

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 234-18 afin de financer les travaux reliés au prolongement et à la mise à niveau du 6<sup>e</sup> Rang;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser un montant supplémentaire au mandat;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser un montant supplémentaire de 4 500 \$, taxes en sus, au mandat de services professionnels pour le prolongement et la mise à niveau du 6<sup>e</sup> Rang à la firme ARPO Groupe-conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-132

**PROJET DE RUE MENANT AU FUTUR CENTRE DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** le projet de construction d'un centre de transformation agroalimentaire du Comité de développement agroalimentaire des Appalaches sur la propriété du 261, chemin Sacré-Cœur Ouest;

**ATTENDU** l'autorisation de la CPTAQ pour construire le centre de transformation;

**ATTENDU** que le projet prévoit la construction d'un chemin reliant le centre de transformation au chemin Sacré-Cœur Ouest;

**ATTENDU** que la Municipalité entend prolonger une rue qui relierait le centre de transformation agroalimentaire au noyau villageois;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix pour la production de plans et devis concernant le besoin en service professionnel pour la nouvelle rue, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Pluritec Ltée	17 100.00 \$
Stantec	23 400.00 \$

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'octroyer, selon la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics, à la firme Pluritec Ltée le mandat de services professionnels pour la production des plans et devis de la nouvelle rue à réaliser dans le village de Sacré-Cœur-de-Marie afin de relier le futur centre de transformation agroalimentaire au montant de 17 100 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**La conseillère Nicole Champagne quitte son siège à 20h26.**

21-04-133

**VERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC. POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU** la mission du Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. (CPI) de promouvoir, développer et consolider les emplois dans le secteur commercial et industriel;

**ATTENDU** que, pour accomplir adéquatement son mandat, le CPI doit être soutenu financièrement;

**ATTENDU** qu'un montant avait été réservé au budget pour le fonctionnement des comités de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu de verser, au Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. la moitié de la subvention prévue au montant de 25 000 \$ pour leurs activités de fonctionnement et de verser la seconde tranche selon le rapport d'activités à être déposé d'ici la fin de l'année.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**La conseillère Nicole Champagne reprend son siège à 20h27.**

21-04-134

**FONDS DE SERVICES DE PROXIMITÉ 2021-2022 DE LA MRC DES APPALACHES : DÉPÔT D'UN PROJET ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que le Fonds de services de proximité de la MRC des Appalaches a pour objectif général de soutenir la réalisation d'initiatives et d'activités visant à favoriser la pérennité des services de proximité dans la MRC Appalaches;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite déposer un projet afin d'améliorer la qualité de vie, le dynamisme et l'attractivité de sa communauté;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu de déposer un projet au Fond de services de proximité 2021-2022 de la MRC des Appalaches et d'autoriser monsieur Pascal Binet, maire à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-135

**AVIS DE DÉCONTAMINATION DU 2-4, RUE NOTRE-DAME NORD : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que les travaux de réhabilitation environnementale du 2-4, rue Notre-Dame Nord ont été réalisés en 2020;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de mandater un notaire pour préparer un avis de décontamination à inscrire sur le registre foncier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un mandat d'honoraires professionnels à Me Christine Talbot, notaire, pour la réalisation de l'avis de décontamination du 2-4, rue Notre-Dame Nord (lot 5 449 411 du cadastre du Québec);
- d'autoriser monsieur Pascal Binet, maire, et madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

*Travaux publics et voirie*

21-04-136

**CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET DES MATÉRIAUX DES TRAVAUX À RÉALISER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À VOIRIE LOCALE (PAVL) : OCTROI DU MANDAT**

**ATTENDU** la subvention obtenue en 2020 au montant de 2 515 550\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - sous-volet redressement des infrastructures routières local (RIRL);

**ATTENDU** la subvention obtenue en 2020 au montant de 594 718\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – sous-volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRL);

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix pour le contrôle des sols et des matériaux, la Municipalité a reçu les offres de prix suivantes :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Englobe inc.	54 105.25 \$
GHD inc.	64 611.92 \$
Groupe ABS	56 118.60 \$
Les Services EXP inc.	48 555.20 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'octroyer à la firme Les Services EXP inc. le mandat du contrôle qualitatif des sols et des matériaux des travaux à réaliser dans le cadre des deux volets du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 48 555.50 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-137

**SURVEILLANCE DES TRAVAUX À RÉALISER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À VOIRIE LOCALE (PAVL) : OCTROI DU MANDAT**

**ATTENDU** la subvention obtenue en 2020 au montant de 2 515 550\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - sous-volet redressement des infrastructures routières local (RIRL);

**ATTENDU** la subvention obtenue en 2020 au montant de 594 718\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – sous-volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRL);

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix pour la surveillance des travaux, la Municipalité a reçu les offres de prix suivantes :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Pluritec	Non déposé
WSP Canada inc.	Non déposé
Stantec	80 885.00 \$
Les Services EXP inc.	81 218.53 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer à la firme Stantec le mandat de surveillance des travaux des travaux à réaliser dans le cadre des deux volets du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 80 885 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-138

**FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021 : DÉPÔT DES OFFRES DE PRIX ET OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour la fourniture et la livraison de 230 000 litres d'abat-poussière (chlorure de calcium liquide) pour l'année 2021;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les offres de prix suivantes :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant – Fourniture (taxes en sus)</b>	<b>Montant – Épandage – Si requis (taxes en sus)</b>
Les Entreprises Bourget inc.	0.2390 \$ / litre	0.2550 \$ / litre
Enviro Solutions Canada inc.	0.2380 \$ / litre	0.2430 \$ / litre
Somavrac (C.C.) inc.	0.2888 \$ / litre	0.2800 \$ / litre

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à Enviro Solutions Canada inc. au montant de 0.2380 \$ /litre le contrat pour la fourniture et la livraison d'abat-poussière (chlorure de calcium liquide) pour l'année 2021;
- d'octroyer à Enviro Solutions Canada inc. au montant de 0.2430 \$ /litre le contrat d'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2021 si jugé requis par le directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-139

**FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES DE TYPE MG20B POUR L'ANNÉE 2021: DÉPÔT DES OFFRES DE PRIX ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour la fourniture de matériaux granulaires de type MG20b pour l'année 2021;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les offres de prix suivantes :

Fournisseurs	Montant (taxes en sus)	Recommandation
Gravière Giguère	Non déposé	-
Excavation Maggy Beudet	Non déposé	-
Pavage Centre-Sud du Québec inc.	9.75 \$	Recommandé
Groupe Nadeau inc. (Carrière St-Méthode)	14.61 \$	Recommandé conditionnellement à la fourniture de résultats d'analyse conformes
Groupe Nadeau inc. (Carrière Tring-Jonction)	10.61 \$	Recommandé conditionnellement à la fourniture de résultats d'analyse conformes
ALO Pomerleau	10.60 \$	Recommandé
Excavation Pamphile Rodrigue	8.70 \$	Non-recommandé puisque matériaux non conforme
Sintra – BML	9.35 \$	Recommandé
Béton provincial	11.87 \$	Recommandé conditionnellement à la fourniture de résultats d'analyse conformes

**ATTENDU** l'intégration du critère du coût de transport dans notre analyse, tel que stipulé dans le document de demande d'offre de prix pour fonder notre décision. Le recueil des tarifs de camionnage en vrac 2021 du MTQ est utilisé pour déterminer les coûts de transport effectué en régie;

**ATTENDU** la situation géographique des fournisseurs différents en fonction de notre territoire et des différents travaux à réaliser;

**ATTENDU** que selon les besoins en temps réels, le fournisseur présentant le meilleur coût en tenant compte des coûts de transport entre le site des travaux d'entretien sera priorisé afin de réduire les coûts globaux;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés dans le document de demande de prix;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu, selon les recommandations du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics, d'autoriser des dépenses maximales de 105 700 \$ par fournisseur dont le matériel est conforme pour la fourniture de matériaux granulaires de type MG20b. Le fournisseur présentant le meilleur coût en tenant compte des coûts de transport entre le site des travaux d'entretien sera priorisé afin de réduire les coûts globaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-140

**FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES DE TYPE AB-10 POUR L'ANNÉE 2021 : DÉPÔT DES OFFRES DE PRIX ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour la fourniture de matériaux granulaires de type AB-10 conformes aux normes pour l'année 2021;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les offres de prix suivantes :

Fournisseurs	Prix unitaire (taxes en sus)
Groupe Nadeau inc. (carrière Saint-Méthode)	12.80 \$ / tonne
Groupe Nadeau inc. (gravière Tring-Jonction)	8.80 \$ / tonne
Béton provincial	16.50 \$ / tonne

**ATTENDU** l'intégration du critère du coût de transport dans notre analyse, tel que stipulé dans le document de demande d'offre de prix pour fonder notre décision. Le recueil des tarifs de camionnage en vrac 2021 du MTQ est utilisé pour déterminer les coûts de transport;

**ATTENDU** la situation géographique des fournisseurs différents en fonction de notre territoire;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés dans le document de demande de prix;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu, selon les recommandations du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics, ce qui suit :

- d'octroyer à Groupe Nadeau inc. (gravière Tring-Jonction) au montant de 8.80 \$ /tonne, taxes en sus, le contrat de fourniture de matériaux granulaires de type AB-10 (gravier naturel) pour le secteur Sacré-Cœur-de-Marie pour l'année 2021;
- d'octroyer à Groupe Nadeau inc. (carrière Saint-Méthode au montant de 12.80 \$ /tonne, taxes en sus, le contrat de fourniture de matériaux granulaires de type AB-10 pour le secteur Saint-Méthode/Saint-Daniel pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-141

**SCELLEMENT DE FISSURES : OCTROI D'UN CONTRAT**

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite réparer certains chemins municipaux par du scellement de fissure;

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Pavage SM	20 850.00 \$
Cimota inc.	22 800.00 \$
Ligne Maska	19 650.00 \$
Scellements J.F. inc.	19 200.00 \$
Permaroute	20 550.00 \$

**ATTENDU** la recommandation du directeur adjoint du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer, selon la recommandation du directeur adjoint du Service de l'ingénierie et des travaux publics, à l'entreprise Scellements J.F inc., au montant de 19 200 \$, taxes en sus le contrat de scellement de fissures pour certains chemins municipaux pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-142

**MARQUAGE DE CHAUSSÉE : OCTROI D'UN CONTRAT**

**ATTENDU** les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres de prix pour le marquage de chaussée pour 2021, 2022 et 2023;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Fournisseurs	Montant (taxes en sus)		
	2021	2022	2023
Durand Marquage et Associés inc.	20 817.00 \$	25 731.00 \$	25 731.00 \$
Ligna Maska	26 151.25 \$	32 482.00 \$	33 471.00 \$
Dura lignes	30 637.00 \$	39 162.00 \$	40 259.00 \$

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics suite à l'analyse effectuée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'octroyer, selon la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics, à l'entreprise Durand Marquage et Associés inc. le contrat de marquage de chaussée pour les années 2021, 2022 et 2023 au montant déposé pour chacune des années.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-143

**LOCATION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS DE MACHINERIE LOURDE : OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** les besoins de la Municipalité pour la location de divers équipements de machinerie lourde;

**ATTENDU** que, suite aux demandes de prix, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Excavation Rodrigue & fils inc.	56 800.00 \$
Groupe Nadeau inc.	83 135.00 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer le contrat à Excavation Rodrigue & fils pour la location de divers équipements de machinerie lourde au montant de 56 800.00 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-144

**INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** les requêtes citoyennes des dernières années pour l'ajout de luminaire de rue;

**ATTENDU** les critères établis par le conseil municipal pour l'installation de lumière de rue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser une dépense pour l'installation d'une lumière de rue aux endroits suivants :

- à l'intersection du rang McCutcheon – route 269
- à l'intersection de la route du Lac-du-Huit / Rang McCutcheon;
- aux boîtes aux lettres à l'intersection du chemin des Cerfs / route du Lac-Saint-François;
- aux boîtes aux lettres sur le chemin J.-E. Fortin;
- aux boîtes aux lettres sur la rue Jolicoeur;
- à proximité du 1 755, chemin Sacré-Cœur Ouest;
- à proximité du 34, rue Réjean.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-145

**ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE ET D'UN PANNEAU SOLAIRE : AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** l'efficacité du radar pédagogique sur le comportement des automobilistes lorsqu'il est déployé sur nos voies de communication;

**ATTENDU** les nombreuses demandes citoyennes pour implanter le radar sur certains chemins;

**ATTENDU** le nombre élevé de chemins sur le territoire d'Adstock;

**ATTENDU** le plan d'action de la Politique des familles et des aînés de la Municipalité;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un troisième radar pédagogique et d'un panneau solaire supplémentaire suite à un vol survenu à l'été 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser une dépense de 7 280.50 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un radar pédagogique et d'un panneau solaire supplémentaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-146

**TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023 : ADOPTION DE LA PROGRAMMATION**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité

quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation partielle de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-147

**PROBLÉMATIQUES À L'INTERSECTION DU RANG MCCUTCHEON – ROUTE 269 :  
DEMANDES AU MTQ**

**ATTENDU** que la visibilité de l'intersection du rang McCutcheon – route 269 est problématique;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de faire une demande au MTQ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de demander au MTQ d'effectuer des travaux pour améliorer l'angle de visibilité, d'ajouter un feu clignotant et d'autoriser l'installation d'une lumière de rue à l'intersection du rang McCutcheon – route 269 et de transmettre une copie de la résolution au bureau de circonscription de la députée de Lotbinière-Frontenac.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-04-148

**RÉFECTION DU RÉSEAU PLUVIAL SAINT-DANIEL ET CORRECTION DE LA ROUTE 269  
ENTRE LA COURBE ET LA DESCENTE VERS LE LAC JOLICOEUR : RAPPEL DES  
DEMANDES AU MTQ**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a fait plusieurs demandes dans le passé concernant la réfection du réseau pluvial Saint-Daniel ainsi que pour la correction de la route 269 dans la courbe et la descente vers le lac Jolicoeur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de faire un rappel au MTQ des demandes de la Municipalité d'Adstock afin que le ministère puisse prévoir ses demandes dans son plan quinquennal des travaux et de transmettre une copie de la présente résolution au bureau de circonscription de la députée de Lotbinière-Frontenac

Adopté à l'unanimité des conseillers.

- 21-04-149 *Sécurité publique*  
**NOMINATION DE LA PATROUILLE NAUTIQUE DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS**
- ATTENDU** que la patrouille nautique du Grand lac Saint-François a le mandat de patrouiller et de faire respecter la réglementation nautique depuis plus de dix ans sur l'ensemble du Grand lac Saint-François, lequel se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock, Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède et Stornoway et dont une partie du lac se trouve dans le Parc national de Frontenac;
- ATTENDU** que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux par les six municipalités riveraines pour pouvoir appliquer la réglementation nautique sur le Grand lac Saint-François et être autorisés à délivrer des constats d'infraction;
- ATTENDU** que les règlements appliqués sont le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et le Règlement sur les compétences des conducteurs d'embarcations de plaisance, lesquels découlent de la Loi sur la Marine marchande du Canada;
- ATTENDU** que, suite à la nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, une demande d'autorisation pour délivrer des constats d'infraction sera adressée au Directeur des poursuites criminelles et pénales;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu que messieurs Félix Bolduc et Nathael Hémond et madame Brithany Fortier nommés inspecteurs municipaux pour l'année 2021 afin qu'ils puissent agir à titre de patrouilleurs nautiques pour le Grand lac Saint-François et appliquer les règlements touchants à la Loi sur la Marine marchande du Canada.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

- 21-04-150 *Loisirs, culture et vie communautaire*  
**FONDS CULTURELS DE LA MRC DES APPALACHES : DÉPÔT DE PROJETS**
- ATTENDU** la volonté du conseil municipal de procéder à une demande dans le fonds culturel de la MRC des Appalaches;
- ATTENDU** que les projets s'inscrivent dans le plan d'action de la Politique des familles et des aînés;
- ATTENDU** que la Municipalité fournira l'aide technique, matérielle et financière pour la réalisation du projet;
- Dans ce contexte,  
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu ce qui suit :
- de présenter une demande d'aide financière de 2 000 \$ dans le cadre du programme Fonds culturel de la MRC des Appalaches pour la réalisation du projet intitulé « Journée culturelle d'Adstock »;
  - de présenter une demande d'aide financière de 2 000 \$ dans le cadre du programme Fonds culturel de la MRC des Appalaches pour la réalisation du projet intitulé « Couloir des champions »;
  - d'autoriser monsieur Xavier Nadeau-Tardif, responsable aux loisirs et à l'événementiel, à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires diverses

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La Municipalité a permis aux citoyens de transmettre leurs questions par courriel, mais aucune question n'a été reçue. Étant donné le contexte de la crise sanitaire et de l'absence d'interaction avec les citoyens, monsieur le Maire fera un compte rendu détaillé de la séance du conseil le lendemain sur les médias sociaux et répondra aux questions des citoyens directement en ligne.

**INFORMATIONS**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

21-04-151

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu de lever la séance à 20h57.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

JL

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin